



ETUDE STRATEGIQUE PREALABLE
A LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR
DE GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES
DE CHAMBERY METROPOLE

PHASE 3 : ORIENTATIONS POUR L'ETUDE DE SCHEMA
DIRECTEUR DE GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

VERSION A DU 1^{ER} JUILLET 2016



TABLE DES MATIERES

1. PROPOSITION DE FORMULATION DES OBJECTIFS.....	4
1.1. LES OBJECTIFS GENERAUX DE CHAMBERY METROPOLE ET DES COMMUNES VIS-A-VIS DES EAUX PLUVIALES	4
1.2. LES OBJECTIFS DU NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	4
2. PROPOSITION D'ORGANISATION GENERALE DE LA REFLEXION A MENER	5
3. ORIENTATIONS POUR LE VOLET 1 : REDUCTION DES DESORDRES ACTUELS LIES AUX EAUX PLUVIALES	6
3.1. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION	6
3.1.1. <i>Problématique</i>	6
3.1.2. <i>Orientations</i>	6
3.2. PRIORISATION DES INONDATIONS A TRAITER	7
3.2.1. <i>Problématique</i>	7
3.2.2. <i>Orientations</i>	7
3.3. ETUDES CIBLEES POUR L'IDENTIFICATION DES SOLUTIONS LES PLUS PERTINENTES AUX PROBLEMES LES PLUS CRUCIAUX	8
3.3.1. <i>Problématique</i>	8
3.3.2. <i>Orientations</i>	8
3.4. OPTIMISATION DES OUVRAGES STRUCTURANTS QUI POSENT QUESTION	9
3.4.1. <i>Problématique</i>	9
3.4.2. <i>Orientations</i>	9
4. ORIENTATIONS POUR LE VOLET 2 : ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 10	
4.1. ETABLISSEMENT DE DOCUMENTS DE REFERENCE LIES AUX CHOIX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	10
4.1.1. <i>Problématique</i>	10
4.1.2. <i>Précisions par thèmes</i>	11
4.2. LES REGLES DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	19
4.2.1. <i>Le zonage pluvial</i>	19
4.2.2. <i>L'intégration dans le PLUi</i>	20
4.2.3. <i>Réflexions spécifiques sur les secteurs d'aménagement stratégiques</i>	21
4.2.4. <i>L'intégration des règles et préconisations de gestion des eaux pluviales dans les autres documents opérationnels de l'aménagement du territoire</i>	22
4.3. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	23
4.3.1. <i>Formation et accompagnement des principaux acteurs du territoire</i>	23
5. ORIENTATIONS POUR LE VOLET 3 : SERVICE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : MISSIONS, COÛTS, TRANSFERT DE COMPETENCE ET ORGANISATION.....	24
5.1. ETABLISSEMENT D'UN ETAT DES LIEUX GENERAL DU PATRIMOINE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES EXISTANT ..	24
5.1.1. <i>Problématique</i>	24
5.1.2. <i>Orientations</i>	24
5.2. ENTRETIEN DES OUVRAGES : DEFINIR LES MOYENS NECESSAIRES ET EVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGE.....	25
5.2.1. <i>Orientations</i>	25
5.3. INVESTISSEMENT ET RENOUELEMENT : EVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGE ET INITIER LA REFLEXION VERS UNE STRATEGIE A LONG TERME.....	26
5.3.1. <i>Problématique</i>	26
5.3.2. <i>Orientations</i>	26
5.4. LE CONTROLE DES DEMANDES ET OPERATIONS D'URBANISME : IDENTIFIER UNE STRATEGIE OPTIMALE, LES RESSOURCES NECESSAIRES ET LES COÛTS	27
5.4.1. <i>Orientations</i>	27
5.5. ANIMATION ET COORDINATION : IDENTIFIER UNE ORGANISATION, LES RESSOURCES NECESSAIRES ET LES COÛTS	28
5.5.1. <i>Problématique</i>	28
5.5.2. <i>Orientations</i>	28

6. PHASAGE ET CALENDRIER DE REALISATION 29

1. Proposition de formulation des objectifs

1.1. Les objectifs généraux de Chambéry Métropole et des communes vis-à-vis des eaux pluviales

- × **Limitier les désordres actuels** des eaux pluviales (pour les personnes, les biens et les milieux aquatiques)
- × **Accompagner le développement** du territoire d'une gestion des eaux pluviales à la fois :
 - **sans risque** pour les personnes et les biens
 - respectueuse des milieux aquatiques
 - **valorisante** pour les projets et pour le territoire
- × **Optimiser les coûts** de la gestion des eaux pluviales (investissement, renouvellement, entretien, contrôle...)

1.2. Les objectifs du nouveau schéma directeur de gestion des eaux pluviales

- × **Hiérarchiser les désordres actuels et identifier les solutions les plus pertinentes** aux désordres les plus problématiques
- × **Mieux réglementer la gestion des eaux pluviales**, en tenant compte des enjeux du territoire et en anticipant son évolution
- × **Accompagner les acteurs de la gestion des eaux pluviales** vers une gestion mieux intégrée des eaux pluviales (sensibilisation, formation, outils)
- × **Accompagner le transfert de compétences** : clarifier les responsabilités et les missions des acteurs et les coûts de la gestion des eaux pluviales
- × **Adapter et optimiser l'organisation de Chambéry Métropole**, dans une recherche d'efficacité et d'évolution vers une gestion mieux intégrée des eaux pluviales

2. Proposition d'organisation générale de la réflexion à mener

La réflexion peut être organisée de la manière suivante :

- × Volet 1 : Réduction des désordres actuels liés aux eaux pluviales :
 - Amélioration de la connaissance du risque inondation
 - Réduction du risque inondation
 - Optimisation des ouvrages structurants qui posent question
- × Volet 2 : Accompagnement du développement du territoire
 - Etablissement de documents de référence
 - Règles de la gestion des eaux pluviales
 - Accompagnement des acteurs du territoire
- × Volet 3 : Service de gestion des eaux pluviales : missions, coûts, transfert de compétence et organisation

3. Orientations pour le volet 1 : réduction des désordres actuels liés aux eaux pluviales

3.1. Amélioration de la connaissance du risque inondation

3.1.1. Problématique

Aujourd'hui, Chambéry Métropole dispose d'une connaissance assez complète des principales inondations constatées au cours des dernières années (fréquentes ou liées à l'événement exceptionnel de l'été 2015) ou pressenties. Cette connaissance a été rassemblée dans une base de données fournissant pour chaque désordre des précisions sur le lieu, les causes identifiées, les enjeux touchés et la fréquence. Cette connaissance a été établie à partir :

- × des informations fournies par le précédent schéma directeur (2007)
- × de questionnaires renseignés par les communes du territoire (mai 2016)
- × des connaissances des différents services de Chambéry Métropole (2016).

Il est à présent nécessaire de compléter la connaissance des conséquences de pluies exceptionnelles sur l'ensemble du territoire (l'événement exceptionnel de l'été 2015 était resté localisé sur le secteur de Cognin).

3.1.2. Orientations

- × Rencontrer le centre de secours de Chambéry afin de consolider et compléter le cas échéant la connaissance des principales inondations constatées sur le territoire
- × Etablir des cartographies :
 - des principales zones d'écoulement et d'accumulation pour des pluies exceptionnelles (hors principaux cours d'eau du territoire qui font l'objet d'un PPRI)
 - des principaux enjeux potentiellement exposés et des conséquences potentielles des inondations
- × Alimenter la base de données des inondations à partir de ces nouveaux éléments

3.2. Priorisation des inondations à traiter

3.2.1. Problématique

Le précédent schéma directeur (2007) avait permis d'identifier un certain nombre de risques d'inondations et de solutions permettant de les limiter. Toutefois, outre la question de la maîtrise d'ouvrage et des moyens financiers, Chambéry Métropole manquait d'éléments afin de prioriser les interventions. Ce manque est également ressenti aujourd'hui, pour prioriser les interventions à mener face aux nouvelles inondations constatées sur le territoire.

Il est nécessaire de disposer d'un outil simple permettant, à partir de la base de données des inondations, d'identifier les désordres qui doivent être traités en priorité. Cela sera utile :

- × Dès aujourd'hui, afin d'identifier les études ciblées à lancer en priorité,
- × A l'avenir, afin de justifier auprès des communes et des particuliers les priorités données face aux désordres constatés, sur la base de critères claires et objectifs.

3.2.2. Orientations

- × Définir des critères permettant de prioriser les désordres à traiter et les interventions à mener
- × Mettre en place une procédure et un outil simple et pratique permettant d'alimenter au fur et à mesure la base de données des inondations et de procéder à la priorisation

3.3. Etudes ciblées pour l'identification des solutions les plus pertinentes aux problèmes les plus cruciaux

3.3.1. Problématique

Face aux inondations les plus graves, il est nécessaire de réaliser des études ciblées afin d'identifier les solutions les plus pertinentes.

3.3.2. Orientations

Pour chaque secteur d'inondation à étudier en priorité :

- × Collecter les informations existantes et utiles sur les désordres, les réseaux et la topographie
- × Réaliser un diagnostic, permettant de préciser les causes et les conséquences des inondations
- × Identifier les différents types de solution a priori envisageables
- × Pour chacun d'entre eux, étudier la faisabilité et l'efficacité technique, la faisabilité foncière et administrative, les acteurs impliqués, un ordre eu grandeur du coût, les contraintes et difficultés à attendre...
- × Réaliser une analyse multicritère des solutions étudiées

3.4. Optimisation des ouvrages structurants qui posent question

3.4.1. Problématique

Pour répondre aux questions de Chambéry Métropole sur le fonctionnement, l'intérêt et la gestion d'un certain nombre d'ouvrages structurants existants, il est nécessaire que des études ciblées soient réalisées afin d'identifier les solutions d'optimisation les plus pertinentes.

3.4.2. Orientations

Pour chaque ouvrage à étudier :

- × Collecter les informations existantes et utiles sur l'ouvrage, les réseaux associés, la topographie, la gestion réalisée
- × Réaliser un diagnostic, permettant de préciser le fonctionnement et l'intérêt de l'ouvrage
- × Identifier les différents types de solution a priori envisageables (conservation, optimisation, modification, suppression)
- × Pour chacun d'entre eux, étudier la faisabilité et l'efficacité technique, la faisabilité foncière et administrative, les acteurs impliqués, un ordre eu grandeur du coût, les contraintes et difficultés à attendre...
- × Réaliser une analyse multicritère des solutions étudiées

4. Orientations pour le volet 2 : accompagnement du développement du territoire

4.1. Etablissement de documents de référence liés aux choix de gestion des eaux pluviales

4.1.1. Problématique

Au cours des groupes de réflexion, un certain nombre de questions en suspens et de besoins de sensibilisation ont été soulevés.

Avant d'établir des règles et d'accompagner les acteurs du territoire, il apparaît nécessaire de :

- × Répondre à certaines questions ou incertitudes qui subsistent sur un certain nombre de sujets
- × Identifier en conséquence des stratégies, règles et/ou mesures d'accompagnement pertinentes et efficaces

Les thèmes qu'il apparaît nécessaire d'étudier sont les suivants :

- × L'infiltration des eaux pluviales
- × La gestion des eaux pluviales « à la source »
- × Le recyclage des eaux pluviales
- × La qualité des eaux pluviales et leur traitement
- × Gestion des eaux pluviales et zones humides
- × La pluviométrie de référence
- × La gestion des écoulements exceptionnels
- × La prise en compte du changement climatique

4.1.2. Précisions par thèmes

4.1.2.1. L'infiltration des eaux pluviales

Problématique :

L'infiltration est un mode de gestion privilégié sur le territoire, au travers des règles imposées et des techniques mises en œuvre. Certaines questions se posent toutefois, dont les suivantes :

- × Dans quels cas vaut-il mieux éviter d'infiltrer ? Ou prendre des précautions ? Lesquelles ?
- × Y a-t-il des capacités d'infiltration des sols en dessous desquelles on ne peut plus gérer les eaux pluviales par infiltration ? Quelles différences entre l'infiltration des pluies courantes et l'infiltration des fortes pluies ? Quelle incidence du contexte urbain ?
- × Comment mesurer convenablement les capacités d'infiltration ?

Orientations :

- × Etablir une carte et une notice des contraintes à l'infiltration
- × Etablir un document de référence pour la réalisation des essais d'infiltration
- × Etablir un outil simple et pratique, permettant à un maître d'ouvrage d'évaluer la faisabilité de l'infiltration des eaux pluviales en fonction de la vitesse d'infiltration mesurée et du contexte urbain

4.1.2.2. La gestion des eaux pluviales « à la source »

Problématique :

Le principe de gestion des eaux pluviales à la parcelle tend à se généraliser sur le territoire, mais il s'accompagne d'un certain nombre de questions, dont les suivantes :

- × Comment se traduisent concrètement sur le territoire les règles qui sont imposées ? Quelle est l'efficacité des solutions mises en place ? Leur pérennité ? Leur « durabilité » (gestion intégrée, sans pompage...) ? Les risques associés ?
- × Quelles sont les solutions techniques les plus pertinentes selon le contexte (physique et urbain) ? Quelles règles imposées en conséquence ?
- × Quels débits de fuite et périodes de retour imposer ?
- × Qu'imposer sur l'existant et comment ? Où et comment inciter à la désimperméabilisation ?

Orientations :

- × Etablir des typologies des contextes physiques et urbains rencontrés sur le territoire
- × Pour chaque type de contexte :
 - Identifier les principes et techniques de gestion des eaux pluviales pouvant être envisagés avec leurs avantages, inconvénients, conditions d'efficacité et de pérennité...
 - Identifier les règles pouvant être imposées (zonage pluvial et PLU) et mesures d'accompagnement envisageables
 - Identifier les moyens de contrôle et d'évaluation envisageables

4.1.2.3. Le recyclage des eaux pluviales

Problématique :

Le recyclage des eaux pluviales est souvent considéré comme une solution de gestion des eaux pluviales à la source à la fois vertueuse et efficace, mais certaines questions se posent, dont les suivantes :

- × Quels avantages et inconvénients en fonction du contexte physique et urbain et des usages ?
- × Quelle rentabilité ?
- × Quels impacts environnementaux ?
- × Quels impacts en termes de réduction des rejets ?

Orientations :

- × Etablir des typologies des contextes physiques et urbains rencontrés sur le territoire
- × Pour chaque type de contexte :
 - Identifier les usages a priori envisageables des eaux pluviales avec leurs avantages, inconvénients...
 - Identifier les règles pouvant être imposées et mesures d'accompagnement envisageables

4.1.2.4. La qualité des eaux pluviales et leur traitement

Problématique :

La qualité des eaux pluviales, les traitements existants et leur efficacité sont très variables et les idées des acteurs du territoire sont souvent peu claires sur les sources de pollution, les impacts potentiels et solutions de traitement adaptées.

Orientations :

- × Dresser un état des lieux synthétique des différentes sources de pollution existantes et des impacts potentiels
- × Dresser la liste des différents types de traitement envisageables, de leurs avantages, inconvénients...
- × Identifier les règles pouvant être imposées et mesures d'accompagnement envisageables

4.1.2.5. Gestion des eaux pluviales et zones humides

Problématique :

Les zones humides constituent un enjeu important et bien identifié de la gestion des eaux pluviales sur le territoire, mais certaines questions se posent, dont les suivantes :

- × Quelles règles de gestion des eaux pluviales faut-il imposer en amont des zones humides ? Faut-il favoriser leur alimentation ? Si oui de manière directe ou via l'infiltration ? Avec quelle régulation ? Quel traitement à la source ?
- × Quelles règles de construction imposer en périphérie des zones humides ?

Orientations :

- × Identifier les principales zones humides qui sont ou qui pourraient être l'exutoire de zones aménagées
- × Identifier et caractériser les bassins versants superficiels associés
- × Dresser le bilan de la connaissance existante des caractéristiques et du fonctionnement de ces zones humides
- × Pour chaque zone humide :
 - Identifier les types de gestion des eaux pluviales a priori envisageables avec leurs avantages, inconvénients...
 - Identifier les règles pouvant être imposées et mesures d'accompagnement envisageables

4.1.2.6. Pluviométrie de référence

Problématique :

Une analyse pluviométrique a déjà été réalisée dans le cadre du précédent schéma directeur (2007). Une analyse actualisée apparaît nécessaire compte tenu du temps passé (bientôt 10 ans) et de l'évolution des objectifs du schéma directeur.

Orientations :

- × Dresser l'inventaire des pluviomètres existants sur le territoire et des chroniques et statistiques pluviométriques disponibles
- × Identifier un ou plusieurs pluviomètres de référence pour le territoire
- × Etablir :
 - Des statistiques permettant de mettre en évidence les proportions entre pluies courantes et fortes pluies sur le territoire (objectif pédagogique)
 - Les statistiques de référence utiles pour les études hydrauliques
 - Une chronique de pluie utile pour simuler le fonctionnement des ouvrages hydrauliques

4.1.2.7. La gestion des écoulements exceptionnels

Problématique :

Chambéry Métropole souhaite peu à peu réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des pluies exceptionnelles. Cela passe par l'identification des principales zones d'écoulement et d'accumulation, par l'aménagement adapté de ces zones et par l'établissement de règles de précaution.

Cette approche, relativement nouvelle, pose certaines questions dont les suivantes :

- × Comment peut-on, concrètement, projeter l'aménagement de ces axes d'écoulement (quelles formes urbaines ?) ? Par quels moyens (réglementaires ou autres) peut-on peu à peu y parvenir ?
- × Quelles règles ou mesures d'accompagnement pour les constructions dans et en périphérie de ces zones ?

4.1.2.8. La prise en compte du changement climatique

Problématique :

On pressent que le changement climatique pourrait conduire à l'intensification significative des fortes pluies, ce qui conduirait à une multiplication des débordements et des écoulements superficiels dans les zones urbanisées. Rien ne permet de l'affirmer aujourd'hui, mais il y a au minimum une incertitude sur le sujet, dont il faut tenir compte.

Le réchauffement climatique se traduit également par une intensification des ilots de chaleur urbains.

Réduire peu à peu la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des pluies exceptionnelles est une manière de s'adapter au changement climatique. Mais elle doit également s'accompagner d'une prise en compte du changement climatique au sein même des projets d'aménagement. Ce qui s'accompagne de questions : Faut-il adapter la conception hydraulique des projets ? La conception urbaine ? De quelle manière ?

4.2. Les règles de la gestion des eaux pluviales

4.2.1. Le zonage pluvial

4.2.1.1. Problématique

Le zonage pluvial élaboré en 2007 s'est avéré très utile mais après des années d'expérience, plusieurs limites ont été identifiées.

Il apparaît nécessaire qu'un nouveau zonage soit élaboré, en tenant compte à la fois :

- × du retour d'expérience sur l'ancien zonage
- × de la volonté de passer à une gestion mieux intégrée des eaux pluviales

4.2.1.2. Orientations

- × Mettre en place un groupe de travail ayant pour fonction de préciser les attentes vis-à-vis du zonage et de la notice, de débattre sur les options possibles et de valider les contenus
- × Etablir la ou les cartes de zonage et la notice associée
- × Soumettre le zonage à enquête publique

4.2.2. L'intégration dans le PLUi

4.2.2.1. Problématique

Une gestion des eaux pluviales mieux intégrée dans l'aménagement du territoire passe, en complément du zonage pluvial, par une traduction en règles d'aménagement du territoire au travers du PLUi.

4.2.2.2. Orientations

- × Intégrer le thème de la gestion des eaux pluviales dans la démarche d'élaboration du PLUi, apporter des propositions concrètes pour la rédaction :
 - du PADD
 - du règlement
 - des annexes sanitaires
 - de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) thématique sur les eaux pluviales

4.2.3. Réflexions spécifiques sur les secteurs d'aménagement stratégiques

4.2.3.1. Problématique

Malgré les règles imposées, les conseils apportés et les contrôles effectués (par les services de Chambéry Métropole et de la DDT), on constate que la gestion des eaux pluviales mise en œuvre dans les projets d'aménagement reste dans certains cas peu exemplaire.

Face à ce constat, il apparaît nécessaire de mieux cadrer les principes de gestion des eaux pluviales des secteurs d'aménagement à enjeux importants, en raison de leur taille ou des enjeux existants à l'aval.

4.2.3.2. Orientations

Sur chacun des secteurs identifiés comme stratégiques :

- × Réaliser une analyse du contexte physique, urbain et réglementaire du projet
- × Identifier les enjeux, les contraintes et les opportunités de la gestion des eaux pluviales
- × Définir des principes de gestion des eaux pluviales adaptés aux spécificités du projet
- × Définir des éléments à intégrer à l'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) propre au secteur étudié (ou un ajustement de l'OAP existante le cas échéant)

4.2.4. L'intégration des règles et préconisations de gestion des eaux pluviales dans les autres documents opérationnels de l'aménagement du territoire

4.2.4.1. Problématique

En complément du zonage pluvial et de l'intégration dans le PLUi, il est nécessaire que les « bons principes » de gestion des eaux pluviales soient également déclinés dans les autres documents opérationnels de l'aménagement du territoire (CCCT, CPAUEP...).

4.2.4.2. Orientations

- × Dresser la liste des différents outils existants
- × Identifier pour chacun d'eux sa portée et ce qu'il permet en complément du zonage pluvial et du PLUi
- × Définir des formulations adaptées, en fonction du type de document et du contexte du projet

4.3. L'accompagnement des acteurs du territoire

4.3.1. Formation et accompagnement des principaux acteurs du territoire

4.3.1.1. Problématique

Il est nécessaire, au-delà des règles qui seront imposées, d'accompagner les acteurs du territoire dans l'évolution vers une gestion mieux intégrée des eaux pluviales.

4.3.1.2. Orientations

- × **Réaliser des guides techniques** présentant des solutions concrètes pour la gestion des eaux pluviales :
 - sur les espaces publics (voiries, espaces verts, places...)
 - à la parcelle dans les zones pavillonnaires
 - à la parcelle dans les zones d'activités
- × **Réaliser des séances de sensibilisation** - formation auprès de publics divers (communes, aménageurs, entreprises...)
- × **Proposer des éléments de cahier des charges** à destination des principaux maîtres d'ouvrage (directions de Chambéry Métropole, communes, aménageurs) pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans :
 - les études préliminaires
 - les maîtrise d'œuvre
 - la réalisation de travaux
 - l'entretien
- × **Concevoir un outil simple de calcul des volumes de rétention** à destination des équipes de conception. Le nouvel outil devra tenir compte du retour d'expérience de l'outil existant.

5. Orientations pour le volet 3 : service de gestion des eaux pluviales : missions, coûts, transfert de compétence et organisation

5.1. Etablissement d'un état des lieux général du patrimoine de gestion des eaux pluviales existant

5.1.1. Problématique

Aujourd'hui, Chambéry Métropole a une connaissance relativement complète des ouvrages de gestion des eaux pluviales sur les communes de la partie basse et urbanisée du territoire. La connaissance est beaucoup plus partielle sur les communes plus rurales et situées en périphérie de l'agglomération.

Il est nécessaire de :

- × Dresser le bilan de la connaissance existante
- × Evaluer les quantités nécessaires à l'évaluation des transferts de charge
- × Rappeler les responsabilités et les missions de chacun

5.1.2. Orientations

- × Etablir une typologie élargie de tous les éléments (ouvrages et surfaces) contribuant à la gestion des eaux pluviales
- × Etablir pour chaque type d'élément sa fonction vis-à-vis des eaux pluviales, le type de propriété (publique ou privée) et le type de gestionnaire (commune, Chambéry Métropole, privé) actuels, en distinguant les différents cas de figure pouvant exister et en identifiant les éventuelles incertitudes
- × Collecter les données de recensement existantes auprès des différentes directions de Chambéry Métropole et du département
- × Dresser le bilan et établir une cartographie de la connaissance actuelle de ces éléments : territoire couvert, rassemblement des données cartographiques existantes, évaluation de leur niveau d'exactitude
- × Comblent le manque de connaissance en première approche, en définissant et appliquant une méthode permettant d'évaluer des quantités réalistes sur l'ensemble du territoire
- × Soumettre le bilan effectué aux communes, recueillir les éventuelles précisions et ajuster le bilan en conséquence

5.2. Entretien des ouvrages : définir les moyens nécessaires et évaluer les transferts de charge

5.2.1. Orientations

- × Pour chaque type d'ouvrage listé précédemment, évaluer :
 - Les enjeux de l'entretien
 - Les types d'entretien envisageables
 - Les conséquences en termes de moyens humains et de coûts
 - La répartition des rôles envisageable entre les services des communes et de Chambéry Métropole
 - Les conséquences en termes de conventions à prévoir, transferts de charge et responsabilité juridique
- × Etablir les éventuels transferts de charge en conséquence

5.3. Investissement et renouvellement : évaluer les transferts de charge et initier la réflexion vers une stratégie à long terme

5.3.1. Problématique

Jusqu'à aujourd'hui, les investissements sur les réseaux d'eaux pluviales strictes relevaient de la compétence des communes.

Le transfert de compétence qui se profile amène Chambéry Métropole à se questionner sur :

- × les transferts de charge
- × la stratégie de renouvellement à adopter et les moyens nécessaires
- × la stratégie à adopter pour une mutation progressive vers une gestion plus intégrée des eaux pluviales.

5.3.2. Orientations

- × Evaluer les transferts de charge correspondant à l'investissement, compte tenu notamment besoins identifiés pour limiter les principaux désordres
- × Réflexion et communication pédagogique sur le renouvellement :
 - Scénario tendanciel : rythme de renouvellement moyen, coûts, conséquences
 - Scénario plus ambitieux : rythme de renouvellement moyen, coûts
 - Orientations pour une stratégie de renouvellement (priorisation compte tenu du budget)
- × Orientations pour une mutation progressive du patrimoine du « tout tuyau » vers une gestion plus intégrée des eaux pluviales

5.4. Le contrôle des demandes et opérations d'urbanisme : identifier une stratégie optimale, les ressources nécessaires et les coûts

5.4.1. Orientations

- × Dresser le bilan de la stratégie actuelle : organisation et moyens mis en œuvre (compétences, temps passés, outils) et retour d'expérience
- × Préciser les enjeux de la mission, y compris d'un point de vue de la notion de responsabilité
- × Identifier les possibilités d'optimisation et de priorisation
- × Evaluer les besoins en termes de moyens humains (compétences et temps à passer) et de coût

5.5. Animation et coordination : identifier une organisation, les ressources nécessaires et les coûts

5.5.1. Problématique

Chambéry Métropole effectue déjà un travail de :

- × Réception et la gestion des plaintes vis-à-vis des désordres liés aux eaux pluviales
- × Information en sensibilisation des maîtres d'ouvrage et de leurs prestataires sur les règles et les techniques relatives à la gestion des eaux pluviales
- × Animation et coordination des actions liées aux eaux pluviales

Un changement de pratiques, vers une gestion plus intégrée des eaux pluviales, passe également par une organisation adaptée à la transversalité de la thématique, permettant concertation, mise en commun des compétences et coordination entre les directions de Chambéry Métropole et avec les communes.

5.5.2. Orientations

- × Dresser le bilan de l'organisation actuelle, des moyens mis en œuvre (compétences, temps passés, outils) et retour d'expérience
- × Préciser les besoins en animation et coordination, en termes de moyens humains (compétences et temps à passer) et de coût
- × Identifier une organisation adaptée (au sein de chaque direction, entre les directions, avec les communes)

6. Phasage et calendrier de réalisation

Le calendrier de réalisation du nouveau schéma directeur devra être compatible avec :

- × La délibération sur le transfert des compétences, programmée en juin 2017
- × Le calendrier d'élaboration du PLUi :
 - Mars 2017 : débat sur PADD
 - Fin 2017 : travail sur le zonage
 - Fin 2019 : approbation

Cela implique la finalisation avant mai 2017 des étapes suivantes :

- × le volet 3,
- × l'estimation des investissements et moyens nécessaires pour la réduction des désordres actuels à moyen terme.

Le nouveau schéma directeur pourra être réalisé selon le phasage suivant :

Volet	Etape	PHASES			
		Octobre 2016 Mai 2017	Mai 2017 Octobre 2017	Octobre 2017 Février 2018	Année 2018
Volet 1 : La réduction des désordres actuels liés aux eaux pluviales	Amélioration de la connaissance du risque (cartographie et identification des conséquences potentielles)				
	Réduction du risque inondation - Priorisation et études ciblées (secteurs à désordres et ouvrages posant question)				
Volet 2 : L'accompagnement du développement du territoire	Etablissement de documents de référence				
	Les règles de gestion des eaux pluviales (zonage pluvial, intégration PLUi, réflexion sur secteurs stratégiques...)				
	Accompagnement des acteurs du territoire (principaux MO, particuliers, entreprises, maîtres d'œuvre...) (guides, formations...)				
Volet 3 : Le service de gestion des eaux pluviales : missions, coûts, transfert de compétence et organisation	Etat des lieux général du patrimoine de gestion des eaux pluviales existant				
	Entretien des ouvrages : définir les moyens nécessaires et évaluer les transferts de charge				
	Investissement et renouvellement : évaluer les transferts de charge et initier la réflexion vers une stratégie à long terme				
	Le contrôle des demandes et opérations d'urbanisme : identifier une stratégie optimale, les ressources nécessaires et les coûts				
	Animation et coordination : identifier une organisation, les ressources nécessaires et les coûts				